

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024

Secrétariat Général

Politique publique : Transports et déplacements

Rapporteur(s) : Eric NICOLLET, Vice-Président Délégué à la mobilité

---

**Objet : Motion pour un retour rapide à la normale du service public de bus**

---

*Résumé : Motion pour un retour rapide à la normale du service public de bus*

### **Conseil communautaire du 12 novembre 2024**

Un mouvement de grève perturbe le réseau de bus de Cergy-Pontoise depuis le jeudi 7 novembre, stoppant totalement le trafic sur le territoire de Cergy Pontoise.

À l'appel du syndicat majoritaire, une grande partie des conducteurs a cessé le travail et s'est mobilisé sur les dépôts de Saint-Ouen-l'Aumône et Conflans-Sainte-Honorine pour dénoncer une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail et faire part de leur inquiétude quant à la négociation d'un nouvel accord d'entreprise d'ici mars 2025.

Ce mouvement d'une ampleur inédite engendre une situation insoutenable pour les utilisateurs des bus, en particulier les Cergypontains. Cela ajoute à la crise vécue sur septembre et octobre, qui a vu une quantité inédite d'annulations de bus.

Les élus et les services de la CACP restent pleinement mobilisés, en lien avec l'autorité organisatrice Ile-de-France Mobilités (IDFM), le délégataire Francilite Seine et Oise (FSO), les salariés et leurs organisations syndicales, et à l'écoute des mécontentements remontés de toute part (usagers, communes, fédérations de parents d'élève, associations de consommateurs...).

.....

**OBJET : TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS - MOTION POUR UN RETOUR RAPIDE À LA NORMALE DU SERVICE PUBLIC DE BUS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** les conséquences pour les usagers et habitants de l'arrêt total du trafic causé par le mouvement social en cours,

**CONSIDERANT** le volume sans précédent de bus supprimés sur les mois de septembre et octobre,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DEMANDE** que les négociations entre toutes les parties se poursuivent et aboutissent le plus rapidement possible,

**AFFIRME** sa solidarité vis-à-vis de ce qu'ont vécu et vivent encore les usagers, tout particulièrement les salariés et les scolaires,

**AFFIRME** sa solidarité vis-à-vis des inquiétudes et attentes des salariés quant à leurs conditions de travail,

**RAPPELLE** son exigence que rien ne soit fait aux détriment des salariés, notamment que les conditions de travail mise en place sous l'ancien délégataire soient globalement maintenues,

**RAPPELLE** son exigence qu'un service bus de qualité comparable à celui précédemment disponible soit maintenu sur le territoire de Cergy-Pontoise,

**DEMANDE** plus de transparence à Francilite Seine et Oise (FSO) sur la qualité de service atteinte, notamment pour ce qui concerne le taux d'offre non réalisée (ONR),

**DEMANDE** à ce que Francilite Seine et Oise (FSO), et Ile-de-France Mobilités (IDFM) renforcent l'information aux usagers avec des outils de communication clairs, qui permettent à chacun d'avoir accès en temps réel aux annonces

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président**